



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région Nord - Pas-de-Calais

## **REPONSE A LA CONSULTATION du SRCAE :**

Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie du Nord-Pas-de-Calais

### **Avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Nord – Pas-de-Calais**

La mise en place concertée du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie a permis de réunir un grand nombre d'acteurs aux travaux de réflexion qui, nous espérons, permettra d'apporter une cohérence et meilleure visibilité entre les différents schémas, zonages, planification, ... liés à la thématique de l'environnement.

En tant que représentant des métiers et de l'Artisanat, nous avons essayé de nous associer aux nombreuses réunions de travail, pour lesquelles l'Artisanat est systématiquement concerné en tant qu'acteur du monde économique et de commerce de proximité.

La complexité de l'exercice n'engendre pas l'adhésion immédiate des entreprises artisanales car trop éloigné de leurs préoccupations quotidiennes. Par ailleurs, les dirigeants ont beaucoup de mal à se projeter dans ce type de démarches.

Néanmoins, nous tenons à préciser quelques éléments du diagnostic afin d'intégrer, dans le cadre de l'élaboration de ce schéma régional les impacts sur les différentes activités que nous représentons et les intérêts de nos ressortissants.

Les orientations doivent donner de la visibilité aux entreprises sur le contexte énergétique et environnemental régional.

Elles ne doivent pas apporter uniquement des contraintes supplémentaires aux entreprises.

Les réponses à apporter aux problèmes environnementaux, si elles sont économiquement pertinentes pour les entreprises et les particuliers, doivent être des moteurs de croissance et apporter des réponses efficaces pour le traitement des problèmes environnementaux.

#### **Aménagement du territoire**

La considération de la problématique du foncier pour nos entreprises artisanales ou de commerces de proximité est à prendre en compte dans la définition des orientations.

Des travaux de réflexion sur l'accès aux locaux disponibles au cœur de ville ou en milieu rural sont à mener afin de répondre aux exigences liées à un meilleur aménagement du territoire.

La notion de villages d'artisans développée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nord – Pas-de-Calais peut être une réponse et doit être intégré dans les considérations du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie.

## **Modes de production et de consommation**

Dans le cadre de la prise en compte des émissions indirectes de gaz à effet de serre, les artisans réparateurs agissant sur la prolongation de la durée de vie de certains objets sont à mettre en avant afin de valoriser ces savoirs faire qui limitent la production de gaz à effet de serre et la production de déchets.

Une attention particulière sera à porter sur l'orientation "Sensibilisation des consommateurs aux biens et services sobres en carbone».

Les entreprises artisanales et plus largement les TPE doivent pouvoir être accompagnées sur la mise en place de l'affichage environnemental (ou étiquetage carbone).

En effet :

Comment une boulangerie se prépare à ces obligations pour l'affichage environnemental de sa baguette de pain?

Quelle comparaison pourra être apportée entre une baguette de pain d'un centre commercial (effet d'échelle, mutualisation ....) et une baguette de pain traditionnelle (production moins importante mais production locale) ?

Le soutien à la filière des métiers de bouche sera nécessaire afin de contribuer à la structuration du secteur comme indiqué dans l'orientation MP3 : Sensibiliser les consommateurs aux biens et services sobres en carbone.

## **Secteur du Bâtiment**

Quelque soit les orientations BAT 1 (Achever la rentabilité thermique des logements < 1975 d'ici 2030), BAT 2 (Réhabiliter le parc tertiaire) et BAT 3 (Informer et former les acteurs du bâtiment pour accompagner une mise en œuvre rapide des futures réglementations thermiques sur logements neufs), nos ressortissants sont pleinement touchés par l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du Grenelle de l'environnement et bien évidemment du SRCAE.

Dans ce contexte, la CMAR dépose actuellement un dossier accompagnement du secteur auprès des services de l'ADEME et de la Direction de l'environnement du Conseil Régional Nord Pas de Calais afin :

- d'assurer régionalement et localement une dynamique de montée en compétences des différents acteurs de la région
- de participer à la réhabilitation thermique mais également environnementale du parc de logements de la région.

De même, pour l'orientation sur les énergies renouvelables, une action particulière sera à envisager auprès des professionnels du chauffage et de l'électricité pour mener à bien l'orientation ENR2 (Développer le solaire photovoltaïque en priorité sur toiture).

## **Secteur Industriel**

L'artisanat représente 250 métiers répartis en trois grands secteurs : métiers de l'alimentaire, métiers du bâtiment et métiers de services (coiffure, esthétique, automobile, imprimerie, pressing, ...)

Environ 40 000 entreprises artisanales sont présentes sur la région Nord Pas de Calais et sont généralement peu considérées et noyées dans le secteur industriel. Pourtant, les considérations et l'approche de nos petites entreprises sont toutes autres.

Il nous semble indispensable qu'une attention spécifique sur le développement de l'efficacité énergétique et la maîtrise des rejets atmosphériques de nos ressortissants soit faite.

Des métiers comme les pressings, les soins d'esthétique, l'automobile, l'imprimerie, la boulangerie ou encore la menuiserie sont également consommateurs en énergie.

Des actions peuvent être menées sur ces secteurs d'activité.